

Le bulletin avril 2021



www.aadmie.org

Ce bulletin est le quatrième que vous recevez en tant qu'adhérent·e de l'Association d'Aide et de Défense des Mineurs Isolés Étrangers – RESF 16 (il n'y en a pas eu en mars). L'idée est toujours de vous le faire parvenir un peu avant les Conseils d'Administration (ouverts à toutes et tous) afin de nourrir le débat.

Les deux derniers CA ouverts ont rassemblé, à la MPP, moins de monde que par le passé. Nous tenons cependant à maintenir cette tradition et à garder ces réunions que beaucoup vivent comme des « bols d'air ».

Nous envisageons un prochain CA ouvert après le confinement, donc peut-être dans la première quinzaine de mai. Vous en serez averti.e.s par courriel.

D'ici là, les CA se tiennent en visio. Parfois avec des invité.e.s : n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer sur un thème ou un autre.

Et puis nous vous proposons dans ce bulletin de vous investir dans telle ou telle tâche ou action : n'hésitez pas à vous manifester : être membre de l'AADMIE, ça ne se limite pas forcément à payer une cotisation !

Hébergement

L'hébergement compte parmi les points les plus sensibles. La gestion des périodes de vacances pose régulièrement problème. La situation sanitaire, le confinement n'arrangent rien.

Vous savez que nous avons lancé un appel à la Préfète avant les vacances de Noël et que nous attendons toujours une réponse de sa part.

On y arrive néanmoins grâce aux efforts des un.e.s et des autres.

Plusieurs appels dans notre réseau et dans la presse ont même permis de trouver de nouvelles familles solidaires.

Et puis il y a « chez Antoine »...

Chez Antoine

Antoine est un membre de l'AADMIE qui nous prête un appartement depuis quelques années. Ce logement est situé à Angoulême. Il est bien connu des jeunes sous la dénomination de « Chez Antoine ».

Cet appartement nous est d'un très grand secours pour accueillir en urgence des jeunes débarqués de l'ASE, d'autres pour qui nous n'avons pas pu trouver de famille solidaire, d'autres encore qui ont un stage en entreprise à Angoulême alors qu'ils sont logés assez loin.

Pour utile qu'il soit, cet appartement où se succèdent des mineurs nous a toujours posé d'importants problèmes de gestion : il ne suffit pas de passer les clés.

Nous espérons avoir trouvé une solution en la personne d'un adulte que nous avons récemment installé sur place et qui se chargera, en l'échange de son logement, de la régulation du lieu.

Conseil Départemental et ASE

Désireux de profiter de la période électorale, nous avons interpellé les élus au Conseil Départemental, tant de la majorité que de l'opposition.

Le Président du Conseil Départemental, Jérôme Sourisseau, ne nous a pas répondu. Nous le relançons.

L'opposition par contre a reçu une délégation du CA (Annie, Geneviève, Romain). Nous attendons d'eux un compte-rendu de réunion et/ou une déclaration publique. À suivre...

Nous lançons une action de sensibilisation sous forme d'une adresse aux salarié.e.s de l'ASE (disponible en dernière page de ce bulletin). Nous allons l'imprimer et la distribuer à l'entrée ou la sortie de leurs lieux de travail (Escale, Maison des Solidarités...).

Nous aurons besoin de bras pour cette action : n'hésitez pas à vous signaler par téléphone ou par courriel.

Sorties de l'ASE

Depuis le dernier envoi de ce bulletin, nous avons recueilli 3 nouveaux jeunes parmi les sortis de l'ASE. Le plus jeune n'a pas 15 ans. Mais 3 jeunes, c'est finalement assez peu si l'on en croit Brigitte Fouré, première vice-présidente du Conseil Départemental (cf extrait d'article ci-après).

Ce qu'il faut retenir des débats au Département

Lénaëlle SIMON
l.simon@charentelibre.fr

Charente Libre
du 30/03/21

Moins de mineurs non-accompagnés

L'opposition a été alertée par l'Aadmie, l'association charentaise qui vient en aide aux mineurs non accompagnés. « Ils nous disent qu'actuellement, 30 jeunes de 15 à 18 ans sont en difficultés. L'Aide sociale à l'enfance (ASE) ne re-

connait pas leur minorité et les laisse dans un vide administratif. » « Il n'y a plus d'arrivées massives comme en 2018 et 2019, répond Brigitte Fouré, élue en charge des solidarités pour l'enfance et la famille. 25 jeunes sont arrivés depuis janvier: 7 ont été pris en charge par l'ASE, 18 sont sortis du dispositif car ils ont été reconnus majeurs et 7 ont fugué avant leur

évaluation. En Charente, les juges ne se saisissent pas des tests osseux, nous n'avons pas le plateau technique pour mais on a une double-évaluation de la minorité par le Département et la préfecture grâce à un protocole qu'on a signé. » En cas de contentieux, « la justice confirme dans la grande majorité des cas, la position du Département ».

Faut-il signaler à Brigitte Fouré que la notion de fugue s'applique à des mineurs ? Et donc que – selon ses propres critères – la moitié des jeunes dont l'ASE est responsable (puisque 18 autres sont « reconnus majeurs ») sont désormais dans la nature.

Juridique

Un point juridique sur le trimestre écoulé aurait été souhaitable, mais il se trouve que nous n'avons toujours pas tous les résultats de certains délibérés (du 24 mars !) de la Cour d'appel de Bordeaux.

Ce sera donc dans le prochain bulletin, mais ce ne sera pas bon puisque tous les jeunes dont nous avons les résultats ont été « boulés » en appel. Tous sauf un : il était devenu majeur pour de bon.

Me Rahmani, avec qui nous travaillons depuis longtemps, étudie la possibilité d'aller en cassation pour l'un d'entre eux, 16 ans, arrivé en France âgé de... 13 ans !

C'est moins mauvais du côté des juges des enfants (3 reconnus mineurs pour deux donnés pour majeurs) mais c'est toujours la loterie.

On peut signaler la production, par la commission juridique, d'un petit livret intitulé « Mon parcours juridique ». Ce livret, à remplir avec les jeunes eux-mêmes, est destiné à les accompagner et à faciliter la compréhension – la leur et celle de leurs soutiens – de situations parfois complexes.

Enfin, une rencontre est prévue entre les membres du groupe et les avocats, désormais au nombre de trois, qui défendent les MIE en Charente.

Local

Nous maintenons l'ouverture du local, 18 rue Fénélon, où les jeunes et les familles solidaires peuvent passer pour avoir un contact « direct » avec les bénévoles et/ou bénéficier des produits de la Banque Alimentaire. Les horaires varient (voire le site) en fonction des réglementations sanitaires, de la situation et de nos possibilités. Actuellement, ces permanences ont lieu le mercredi de 14h30 à 17h00 et le vendredi de 17h00 à 18h30.

Qui fait quoi ?



C'est le genre de questions qui ont été posées lors du dernier CA ouvert à la MPP.

Et aussi : « comment savoir ce qu'il faut faire pour les jeunes qu'on héberge ? ».

Nous espérons que ces bulletins contribuent à lever les doutes et à une meilleure circulation de l'information.

Sur « qui fait quoi ? », nous vous proposons sur le site un document synthétique et à jour portant ce nom. C'est à consulter en ligne ou à télécharger. On le trouve dans la rubrique DOCUMENTS UTILES, sous-rubrique « Vie de l'association »

Coup de main

Pas de nouvelle, bonne nouvelle. Le dicton peut se confirmer avec notre liste de diffusion « Coup de main ». Vous en avez déjà reçu 3 ou 4 exemplaires mais les deux dernières ont été espacées de plus d'un mois. C'est tout simplement que nous avons finalement peu de demandes auxquelles nous ne puissions répondre. Une réserve toutefois : les stages en entreprises.

Nous avons renoncé à faire des appels faute de retours. Le problème reste donc entier : il est souvent compliqué de trouver des stages pour les jeunes. Et les recherches retombent trop souvent sur les familles solidaires mal armées pour faire cela.

Nous nous engageons dans la mise sur pied d'une liste d'entreprises dans lesquels des MIE ont déjà fait des stages dans de bonnes conditions d'accueil. N'hésitez pas à vous faire connaître pour participer à son élaboration et/ou signaler des entreprises que vous connaissez.

Renouvellement des adhésions, dons, finances

Tout cela se fait en général lors de l'AG annuelle. Outre le fait que le nouveau CA ne s'est « installé » qu'en novembre 2020, la période n'est guère propice.

Nous demandons donc à tou.te.s les adhérent.e.s de renouveler leur adhésion et/ou de nous envoyer des dons par voie postale. Les bulletins sont disponibles au téléchargement sur le site (menu DOCUMENTS UTILES, rubrique « Vie de l'association »).

Le CA : Sylvie Delaruelle, Karen Dubois, Geneviève Noël, Valérie Nouviale, Sylvie Salomon, Romain Treppoz, Alain Varlet, Annie Vincent



AADMIE-RESF16

aadmie-resf16@gmail.com

07 51 20 93 05

www.aadmie.org

Bonjour,

Nous nous adressons à vous, salarié.e.s de l'ASE et/ou du Conseil Départemental. Nous savons que vos conditions de travail s'aggravent en cette période de Covid et nous savons votre implication quotidienne au service de tou.te.s et en particulier des plus démunis.e.s.

Par contre, nous dénonçons la politique des élus décisionnaires au Conseil Départemental et, au sein de l'ASE, votre direction qui applique avec zèle des choix honteux.

Nous sommes l'AADMIE-RESF16 : une Association d'Aide et de Défense des Mineurs Isolés Étrangers. Nous appartenons aussi au Réseau Éducation Sans Frontières.

Notre activité essentielle consiste à accueillir les mineurs rejetés par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance).

Nous leur venons en aide de diverses façons : logement, scolarisation, nourriture, santé et juridique. Nous les aidons à s'orienter auprès de partenaires institutionnels ou privés du réseau social sans lesquels ils ne pourraient tout simplement pas subsister. Nous intervenons sur l'ensemble du département.

Nous faisons en somme les tâches qui incombent à l'ASE et auxquelles elle se dérobe.

Pourquoi l'ASE rejette-t-elle une aussi large partie des mineurs qu'elle devrait prendre en charge ?¹

1 D'après Brigitte Fouré, première vice-présidente du Conseil Départemental, citée par la Charente Libre du 30/03/21, seuls 7 mineurs auraient été pris en charge par l'ASE (et pour combien de temps) sur 25 ou 32 de ces jeunes arrivés lors du premier trimestre 2021.

Parce qu'elle suit les instructions du donneur d'ordre : le département qui a en charge la politique sociale. Or le département nie le fait et explique contre toute évidence que ces jeunes sont majeurs².

La majorité supposée de ces jeunes repose sur des évaluations « au doigt mouillé » effectuées dans des conditions obscures. Actuellement, c'est l'association APLB qui les mène suite à une passation de marché. On en est là : l'évaluation des jeunes africains est un marché.

Nous suivons aujourd'hui une trentaine de jeunes et nous proclamons :

- qu'ils sont mineurs,
- que leurs droits sont bafoués,
- que le Conseil Départemental se déshonore par une politique qui contrevient à tous les accords internationaux signés par la France sur la protection de l'enfance.

Nous réclamons un changement de cap immédiat de la part du Conseil Départemental et de l'ASE.

Ces mineurs ont souvent risqué leurs vies. Ils ont traversé le désert, les pays en guerre, la Méditerranée. Ils ont droit à notre fraternité.

Nous réclamons pour eux une politique d'accueil digne d'eux et de nous, humaine et fraternelle.

Dans l'immédiat, nous réclamons pour ces jeunes la protection à laquelle ils et elles ont droit. En cas de litige, tout jeune se déclarant mineur doit recevoir asile et protection jusqu'à ce que la justice tranche éventuellement dans un sens contraire.

2 Voir sur notre site : Observatoire du CD et de l'ASE